

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 21 AVRIL 2016

Les membres du Comité syndical du Syndicat mixte d'études et de préfiguration du Parc Naturel Régional de la Brie et des deux Morin, légalement convoqués en date du quinze avril deux mille seize, se sont réunis à la salle des fêtes de Chailly-en-Brie sous la présidence de M. Yves JAUNAUX, Vice-président, désigné pour présider la séance par M. Franck RIESTER, Président.

Présents : Joseph ALLEBE, Marie-Pierre BADRÉ, Jeanine BELDENT, Gérard BOISNIER, Thierry BONTOUR, Dominique CARLIER, Sophie CHEVRINAIS, Ingrid COLPAERT, Bernard DELAVAU, Jean-Luc DEMANDRE, Filipe DEMELO VIERA, José DERVIN, Guy DHORBAIT, Joël DUCEILLIER, Thierry FLEISCHMAN, Patrick FRÈRE, Colette GRIFFAUT, Christine GUILLETTE, Antoine HEUSÈLE, Bernard JACOTIN, Yves JAUNAUX, Pascale KEIGNART, Jean-François LÉGER, Rémy LEMOINE, Alain MATRAT, Jean-Luc MUSART, Laurence NAVARRO-DREVET, Joël RACINET, Marc ROBIN, Michaël ROUSSEAU, Jean-Michel SAGNES, Denis SARAZIN-CHARPENTIER, Michel THIEBAULT, Francis TISSOT, Fabien VALLÉE, Isabelle VARRON, Jean-Louis VAUDESCAL, Séverine ZELECHOWSKI

Absents représentés : Philippe FOURMY à Fabien VALLÉE, Christian LANTENOIS à Antoine HEUSÈLE, Françoise LEEFEVRE à Isabelle VARRON, Sylvie MONTAMBAULT à Thierry FLEISCHMAN, Evelyne PASCARD à Bernard JACOTIN, Franck RIESTER à Jean-François LÉGER, Michel ROCH à Rémy LEMOINE

Absents excusés : James DUBOIS, Philippe FOURMY, Christian LANTENOIS, Françoise LEEFEVRE, Sylvie MONTAMBAULT, Evelyne PASCARD, Franck RIESTER, Michel ROCH

Monsieur Antoine HEUSÈLE, Secrétaire de séance

M. JAUNAUX : Je suis heureux de vous retrouver ce soir en l'absence de quorum la semaine dernière. Franck RIESTER, qui est absent, m'a demandé de présider cette réunion, ce que je fais volontiers. Alors, je vais vous rappeler quand même les règles de vote : seuls les délégués titulaires et les suppléants représentant les délégués titulaires peuvent voter. C'est évident. Nous devons aussi désigner un secrétaire de séance. Nous allons proposer qu'Antoine Heusèle soit secrétaire, si vous êtes d'accord. Personne n'est contre ? On a choisi quelqu'un de près de Coulommiers pour pouvoir venir. Pas de problème.

Vous avez vu le dernier compte-rendu, qui a été fait d'une manière très approfondie, avec une correspondance des gens qui ont pris la parole, pour préciser ce qu'ils avaient dit. Si certaines personnes souhaitent de nouveau prendre la parole, on demandera qu'elles se présentent et qu'elles nous donnent leur nom et leur qualité. Voilà.

D'abord, premier point à l'ordre du jour : c'est l'approbation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2016. Y-a-t-il des remarques ? Si je ne vois pas de remarques, je vais mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Bien, je vous remercie.

N°2016-DEL-4 - ÉLECTION D'UNE PARTIE DES MEMBRES DU BUREAU

EXPOSÉ et DÉBATS :

M. JAUNAUX : Nous allons prendre les questions les unes après les autres. Question n°1 : élection d'une partie des membres du Bureau suite au renouvellement des élections régionales. Vous savez qu'il y a plusieurs collèges. Dans le collège de la Région Ile-de-France, on nous propose, suite à une délibération du Conseil Régional : Mme Anne CHAIN-LARCHÉ, Madame Laure-Agnès CADIX, Madame Bénédicte MONVILLE, Madame Marie-Pierre BADRÉ. Nous avons également un renouvellement d'un siège au sein du collège des EPCI. Nous avons reçu la candidature de José DERVIN, pour la Communauté de Communes de la Brie des Morins. Nous n'avons pas reçu d'autres candidatures. Il y a eu des élections au niveau de l'EPCI de Rebais, la Communauté de Communes de la Brie des Morins. José DERVIN a été élu Président...non, pas encore. C'est pour ces jours-ci ?

M. DERVIN : On attend la réponse du Préfet. J'espère que ce sera le 12 mai. Je ne pourrai pas aller contre l'avis du Préfet.

M. JAUNAUX : D'accord. Donc, tu vas certainement remplacer Anne. C'est donc dans cette qualité que tu rentres dans le collège EPCI. On doit élire ces personnes-là. C'est au niveau du Bureau que les vice-présidents seront réélus. Donc, si vous voulez bien, je vais mettre aux voix. D'abord, pour que nous soyons dans les règles de la délibération, êtes-vous tous d'accord pour voter à main levée ? Personne ne s'y oppose ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

1/ ÉLECTION D'UNE PARTIE DES MEMBRES DU BUREAU

Monsieur le Président,

VU le Code des Collectivités Territoriales,

VU l'article 12 des statuts du Syndicat mixte d'études et de préfiguration du Parc Naturel Régional de la Brie et des deux Morin relatif à l'élection des membres du Bureau,

CONSIDÉRANT la nécessité de renouveler la composition du Bureau suite aux élections régionales de décembre 2015,

PROPOSE d'élire les membres suivants au sein du Bureau :

Collège Région Ile-de-France

- Mme Anne CHAIN-LARCHÉ
- Mme Laure-Agnès CADIX
- Mme Bénédicte MONVILLE
- Mme Marie-Pierre BADRÉ

Collège EPCI

- M. José DERVIN – Communauté de Communes de la Brie des Morins

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

DÉCIDE d'élire les membres suivants au sein du Bureau :

Collège Région Ile-de-France

- Mme Anne CHAIN-LARCHÉ
- Mme Laure-Agnès CADIX
- Mme Bénédicte MONVILLE
- Mme Marie-Pierre BADRÉ

Collège EPCI

- M. José DERVIN - Communauté de Communes de la Brie des Morins

DÉCISION :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

M. JAUNAUX : Je vous remercie.

N°2016-DEL-5 – ADOPTION DU BUDGET PRINCIPAL 2016

EXPOSÉ :

M. JAUNAUX : Alors, maintenant, on doit parler budget principal et je vais passer la parole à Jean-François LÉGER.

M. LÉGER : Merci. Bonsoir à tous. Donc, le budget.... En fait, concrètement, les subventions que nous avons prévues au budget ne seront pas votées en l'état. Nous avons souhaité vous présenter un budget tel que nous avons présenté le débat d'orientations budgétaires, sachant que, pour rappel, le budget 2016 est le premier budget du syndicat. C'est un budget de lancement. Le point le plus important, à mon sens, c'est de commencer à faire un petit fonds de roulement parce que c'est un syndicat un peu particulier qui aura besoin d'avoir un peu de trésorerie pour vivre, le temps que les communes lui fassent les versements de subventions. Donc, sur les dépenses de fonctionnement, elles s'élèvent à 389 900 €. Vous avez tout le détail. Je suis prêt à répondre à toutes vos questions. Il est évident qu'on ne les atteindra pas. Sur les charges à caractère général, elles, elles s'élèvent à 191 900 €. On comprend là-dedans les achats de prestations, les frais de location - qui devraient être minimales - les frais d'études. Le gros poste sera les frais d'études. On verra ce que nous pourrons faire mais enfin là, c'est pareil, il ne faut pas se leurrer, les études ne commenceront, à mon avis, pas avant le mois de septembre. Frais d'annonces d'insertion, ça, il y en aura. Certainement frais de mission et de réception également. S'agissant des charges de personnel, nous sommes partis, si mes souvenirs sont bons, sur la base d'un directeur et puis d'un personnel d'accompagnement. Donc, sur la base de 154 000 €. Les autres charges de gestion courante, pour des frais de mission au cas où, à hauteur de 5000 €. Sur les recettes de fonctionnement, conformément à ce que nous vous avons présenté au DOB, nous partirions avec une participation de la Région de 250 000 €. Mais, nous savons déjà que nous n'aurons pas ce montant-là. Ce sera 150 000 €. Conseil Départemental, nous étions partis avec 100 000 €. Nous allons voir ce que nos conseillers départementaux accepteront de nous verser.

M. JAUNAUX : Il va falloir se battre !

M. LÉGER : Il va falloir se battre j'ai l'impression. J'ai bien entendu comme ça. Et participation des communes à hauteur de 33 200 €. Donc, ça, sur les communes et intercos,

nous sommes exactement conformes avec ce qui avait été annoncé initialement, c'est-à-dire, de mémoire, 40 centimes sur les communes et 5 centimes sur les intercos. Voilà. Sur les participations, nous sommes donc sur cette approche-là. En face, nous avons mis toutes les dépenses de façon à couvrir mais surtout, je vous dis, pour commencer à nous faire un petit fonds de roulement. Ce sera très important quand on commencera vraiment à fonctionner normalement en 2017. Sur la partie investissement, on a prévu large au cas où. On a prévu des dépenses à hauteur de 39 000 €. Acquisition de logiciels à hauteur de 15 000 €, matériel informatique pour 10 000 €, achat de mobilier pour 4000 €, dépenses diverses pour 10 000 €. Là-aussi, normalement, nous sommes très larges. Les recettes d'investissement à hauteur de 39 000 €. Elles viennent tout simplement d'un virement de la section de fonctionnement, au titre de l'autofinancement prévisionnel. Nous avons volontairement présenté un budget large de façon à ne pas avoir de panne, j'espère, en cours de route, quand on commencera à fonctionner, parce que le but ne sera pas de se réunir tous les quatre matins pour vous faire passer une DM. Assurément non. Il vaut mieux qu'on ait une petite marge qui nous permette de fonctionner et de payer toutes nos dépenses au fur et à mesure. Voilà ce que je peux vous dire. Si vous avez des questions, j'essaierai d'y répondre. Monsieur le Président de séance.

M. JAUNAUX : Personne n'a de questions ? Bien entendu, comme l'a dit Jean-François, ce budget-là pourra être modifié par rapport à ce qui va se passer dans les mois qui viennent. C'est un début. Pas de problèmes ? Pas de questions ? Je vais mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

2/ ADOPTION DU BUDGET PRINCIPAL 2016

Monsieur le Président,

VU le Code des Collectivités Territoriales,

PROPOSE

- d'adopter le budget principal 2016 du Syndicat mixte d'études et de préfiguration du Parc Naturel Régional de la Brie et des Deux Morin arrêté à la somme totale de 428 900 € (quatre cent vingt-huit mille neuf cents euros) dont 39 000 € (trente-neuf mille euros) en investissement et 389 900 € (trois cent quatre-vingt-neuf mille neuf cents euros) en fonctionnement,
- de voter les crédits par chapitres, tant en investissement qu'en fonctionnement.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'adopter le budget principal 2016 du Syndicat mixte d'études et de préfiguration du Parc Naturel Régional de la Brie et des Deux Morin arrêté à la somme totale de 428 900 € (quatre cent vingt-huit mille neuf cents euros) dont 39 000 € (trente-neuf mille euros) en investissement et 389 900 € (trois cent quatre-vingt-neuf mille neuf cents euros) en fonctionnement,

- de voter les crédits par chapitres, tant en investissement qu'en fonctionnement.

DÉCISION :

La délibération est approuvée à l'unanimité.

M. JAUNAUX : Je vous remercie.

Questions diverses :

M. JAUNAUX : Questions diverses. Vous savez qu'on travaille avec Marie-Pierre et Thierry BONTOUR sur le Conseil local de développement. Ce sera le sujet d'autres réunions du Syndicat de préfiguration. Y-a-t-il d'autres questions ?

Question de la salle : Oui, sur le Conseil local de développement et les commissions thématiques, est-ce qu'il y aura un appel au niveau des élus ?

Mme BADRÉ : D'abord, sur le Conseil local de développement, nous allons, avec Thierry, finaliser le document de règlement intérieur, proposer au Président des Amis du Parc, M. Doerler, de valider ce règlement intérieur. Dans ce règlement intérieur, vous avez, bien entendu, la possibilité de créer des commissions et de participer aux commissions du SMEP. Donc, le prochain Bureau validera le principe de la participation dans les commissions. Le Conseil local de développement, je le rappelle, est vraiment un outil fantastique dont vous aurez l'entière maîtrise. Je rappelle que le Conseil local de développement s'appuie sur le SMEP, à titre consultatif, mais que la structure même de cet organisme, même s'il dépend bien sûr du SMEP, fait que c'est vous qui organisez le travail, l'élection du président, les participations des membres aux commissions thématiques du SMEP. C'est quand même une organisation spécifique... Vous avez des socio-professionnels qui peuvent en faire partie. C'est bien règlementé, le Conseil local de développement. Ça fait beaucoup de monde. Nous, pour le moment, nous sommes en charge du règlement intérieur. Une fois que le règlement intérieur sera validé, bien sûr, vous aurez la possibilité de vous réunir et d'élire le responsable président et les participants aux commissions. C'est une vraie structure. C'est très intéressant. Ça fonctionne très bien. C'est une vraie participation citoyenne à ce projet. C'est pour ça que, pour le prochain Bureau, nous devons déjà avant travailler sur ce document, le soumettre au Président des Amis du parc, qui m'avait proposé de regarder ce document. Une fois qu'il sera validé par le Bureau, à ce moment-là, vous aurez l'entière responsabilité de faire vivre ce Conseil local de développement.

M. JAUNAUX : Merci. Je vous écoute.

M. SARAZIN-CHARPENTIER : Je voudrais revenir rapidement sur le premier point à l'ordre du jour. Il s'agissait du vote. Pour ma part, il s'agissait d'un vote de confiance pour les personnes qui ont été nommées. Sachant qu'il y a quatre conseillers régionaux, et que nous nous sommes réunis trois fois en assemblées plénières, il me semble avoir vu jusque-là un quart ou la moitié des conseillers régionaux, qui n'ont pas de suppléants. Ils ont un rôle essentiel, non seulement sur le financement, mais dans l'avancée de notre projet de PNR. J'attire l'attention sur le fait que, si nous sommes présents, c'est que nous sommes

intéressés par le sujet, mobilisés sur le sujet, que nous avons été élus il y a presque un an et qu'il faut effectivement mettre la charrue avant les bœufs, qu'il faut y aller raisonnablement mais à un rythme qui ne demanderait qu'à s'accélérer. C'est pour ça qu'il me paraîtrait intéressant de nous diffuser rapidement le règlement intérieur, qui a été amendé, qui a été quasiment voté lors de notre dernière assemblée. Il y a peut-être des ajustements à faire à la marge. Qu'une fois le Bureau reconstitué, que l'on ait communication du Bureau, des vice-présidents en charge des commissions, la description bien précise des commissions et comme cela a été évoqué la dernière fois, un appel au peuple pour participer à ces commissions, pour que l'on y réfléchisse et pour que l'on se mette, excusez-moi, au travail. On est prêts à travailler. J'étais extrêmement déçu que le quorum n'ait pas été atteint, il y a sûrement un certain nombre de raisons, la dernière fois mais si l'enthousiasme s'émousse si vite, on peut avoir une certaine inquiétude. Donc, je pense que nous sommes tous volontaires. Nous voulons tous avancer. Milieu associatif et élus, parce qu'il y a une nécessité. Voilà la première chose que j'ai à indiquer. J'aurais un deuxième sujet à aborder.

M. JAUNAUX : Si vous voulez, sur ce sujet-là, tout le monde est d'accord. Moi, je suis très content de compter 37 personnes ce soir alors qu'en fin de compte, on n'avait pas besoin du quorum. On se retrouve avec un nombre important. Cela veut dire que le syndicat intéresse beaucoup de personnes. Et on est en plus en période de vacances scolaires. Donc moralité...

M. SARAZIN-CHARPENTIER : 166 titulaires de communes et suppléants. 166.

M. VAUDESCAL : Je voudrais juste pondérer sur ce point. Je suis d'accord sur le fait que tous les élus des différents collèges soient présents. Je voudrais simplement regretter six mois de perdus pour un recours administratif de l'Etat. Excusez-moi mais on se demande dans quelle galère on est, enfin quand l'Etat lui-même se prend une raclée au Tribunal. Aller embêter, je dirais, un syndicat comme le nôtre sur des procédures d'élection de Bureau... Il ne faut vraiment avoir rien d'autre à faire. Pour en plus se bananer devant le juge. J'ai eu peur qu'il fasse appel. Plus rien ne m'étonne maintenant. Et puis deuxièmement, le collège de la Région, ce n'est pas si vieux que ça leur élection. Les élections régionales, on a l'impression que cela fait des lustres.

M. SARAZIN-CHARPENTIER : Il y avait d'ores et déjà des titulaires. Il y a une continuité, même dans notre syndicat.

M. VAUDESCAL : Oui, mais les titulaires ont changé. Mais bon pendant six mois... Vous savez, regardez, il y a eu les régionales. Les départementales avant. Et puis, tout de suite après, on a constitué cette assemblée avec un Bureau. Et le Préfet nous a fait ce recours ! On vient de se prendre 4, 5 mois dans les dents à cause de ça. Voilà. Mais maintenant, oui, il faut que tout le monde s'y mette.

M. BONTOUR : Oui, pour préciser que tout à l'heure, en adoptant le procès-verbal de la réunion précédente, il mentionnait bien que le règlement intérieur avec les amendements qui avaient été proposés en séance, avait été adopté la dernière fois à l'unanimité. Donc, c'est retraduit dans le procès-verbal. Deuxième fois, il y a confirmation que ce règlement intérieur sera appliqué dans la forme avec les amendements qui ont été évoqués en séance.

M. SARAZIN-CHARPENTIER : Ma deuxième question est la suivante. Je fais partie d'une des communes, entre guillemets, exclue. Il nous a été dit que l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme faisait les études adéquates pour que l'on voit les points d'achoppement et la façon dont on pourrait réintégrer ces communes. Je pense que la voix de là-bas, ce que nous sommes, il serait peut-être intéressant de l'entendre. Jusque-là, en tant que délégué de la commune, il ne m'a pas été posé de questions sur, à la fois, les motifs profonds de l'exclusion et sur les problématiques ou les aspects à explorer pour voir comment réintégrer ces communes. Est-ce que c'est une question de SCOT ? Est-ce que c'est une question d'urbanisme ? Est-ce que c'est une question de rivières ? Il faut passer sur le fait que la commission d'étude, c'est l'avis du Préfet, avec ce gros bémol. C'est un gros enjeu que de réintégrer dans ce PNR le cœur de la vallée du Grand Morin et le centre du dispositif.

M. JAUNAUX : Pour ça, on est complètement d'accord. Le seul problème, c'est qu'en fin de compte, on a l'impression que les gens - et je vais passer la parole à Jean-Louis - les gens qui ont décidé ça ont fait tout pour saborder le projet. Et donc, c'est un moyen aussi d'éliminer le projet.

M. VAUDESCAL : Je partage ce point de vue parce que nous-aussi, on est dans une petite commune exclue, Couilly-Pont-aux-Dames.

M. SARAZIN-CHARPENTIER : En aval ou en amont.

M. VAUDESCAL : Nous, on est plus bas. Jusqu'à preuve du contraire, ce sont des choses qui vont être lancées mais elles n'ont pas été, à ma connaissance, lancées encore. Bien évidemment, je ne vois pas comment ils pourraient travailler autrement. D'abord, ce n'est pas la façon de travailler de l'IAU. L'IAU se rapproche toujours des acteurs de terrain, pour avoir travaillé un petit peu avec eux lors de l'avant-projet. Effectivement, ils viennent sur place. Ils viennent voir les élus et les gens qui y vivent. Ils se renseignent. Ils sont vraiment avides d'informations et bien évidemment, je crois que c'est une des premières choses à faire, de voir comment on fait pour arriver à...

M. SARAZIN-CHARPENTIER : Qu'ils sachent que, depuis un an, on a l'arme au pied et on est à leur disposition.

M. VAUDESCAL : Je pense qu'ils le savent. Le Préfet de Région avait été clair quand on était allés le voir. Nous, maintenant, il ne faut pas que l'on fasse les choses à l'envers.

M. JAUNAUX : Y-a-t-il d'autres questions ? S'il n'y a pas d'autres questions, je vais clore la réunion en vous remerciant d'être venus. Bien entendu, on tiendra compte... Encore une question ? Subsidiaire !

M. SARAZIN-CHARPENTIER : Oui, subsidiaire. Anecdotique mais finalement qui peut intéresser notre syndicat. J'ai oui dire que le Président du SMEP était outre-Atlantique, au Canada. Je ne sais pas s'il passera par la ville de Trois Rivières, qui est au Québec, qui dispose d'un impressionnant musée de la papèterie, qui s'appelle Boréal, qui est une initiative privée puis publique. Quelque chose d'étonnant. Et quand on qualifie l'identité de notre territoire, c'est un territoire post-industriel, qui a été éminemment papetier, qui a été

éminemment industriel (imprimeries) et que, dans le domaine de la papèterie, il y a sûrement des choses et des idées à récupérer outre-Atlantique. On n'a absolument pas ça en France. Angoulême n'arrive pas à la cheville de ce musée. Allons voir nos amis francophones canadiens !

M. JAUNAUX : L'histoire de la vallée... Mme DUMUR nous a sensibilisés déjà par rapport au dossier des papèteries de Jouy-sur-Morin, Crèvecoeur etc. On est complétement dedans. Le seul problème, à chaque fois c'est pareil, il faut monter les dossiers. Il faut avoir les moyens et les temps sont difficiles pour trouver des moyens. L'échec de Mme DUMUR, c'est qu'en fin de compte, elle n'avait pas avec elle ni le Maire de Jouy-sur-Morin, ni le propriétaire des papèteries. Personne. À partir du moment où vous n'avez personne et que vous ne sensibilisez pas les gens, c'est difficile de monter les dossiers. Autrement oui. Et puis après, un incendie est venu, qui a tout détruit. Quel dommage ! Merci à tous d'être venus.

La séance est levée à 19h30.